

Procès-verbal du Conseil d'établissement du 20 juin 2018

Présents:

M. Muller, Consul général de France

Mme Durand-Assouly, Provisoire, Mme Tempel, Directrice du primaire, M. Moreau, Directeur administratif et financier, M. Fouquet, CPE

Mme Benmamar, Mme Berthod, Mme Claude, et Mme Fuzeau, représentantes des personnels.

Mme Jelitte-Axisa, M. Winz et M. Kastersztein, représentants des parents

Melle Bouchaib, représentante des élèves

Mme Houdayer, présidente du comité de gestion

Secrétaire de séance:

Mme Claude

Monsieur le Consul général ouvre ce Conseil d'établissement en félicitant l'ensemble de la communauté pour les excellents résultats à l'examen du baccalauréat 2018. Il souligne le rôle primordial du lycée dans la transmission des savoirs, mais aussi dans le dialogue franco-allemand et le rayonnement de la culture française en Allemagne.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour et du compte-rendu du CE du 13 mars 2018.

1) Carte des emplois

Suite au départ d'un enseignant de mathématiques, Madame Durand-Assouly propose la suppression d'un poste de résident. Sa transformation en poste à contrat local ne constituerait pas une charge financière supplémentaire pour l'école.

Mme Durand-Assouly précise que l'AEFE sera présente si l'établissement a besoin d'un poste de résident en cas de difficultés de recrutement.

Approbation à l'unanimité.

2) Effectifs et structure 2018-2019

La direction remarque une structure de plus en plus fluctuante depuis quelques années, elle déplore le retard de confirmation des réinscriptions de certains parents. Ces retards constituent un frein à la préparation de la rentrée.

Par ailleurs, le public de l'établissement tend à changer: il est plus international, l'accueil des non francophones prend de l'importance. Dès septembre, tout comme en élémentaire, le FLE sera dispensé au secondaire à raison d'une demi-journée par semaine pour les non francophones.

La répartition prévisionnelle des classes est présentée:

- Maternelle: 4 classes
- Élémentaire: 9 classes
- Collège:
 - 2 classes de 6ème
 - 2 classes de 5ème
 - 2 classes de 4ème
 - 1 classe de 3ème
- Lycée:
 - 1 classe de seconde avec dédoublement (comme l'année scolaire 2017-2018)
 - 1 classe de première ES, 1 classe de première S
 - 1 classe de terminale ES, 1 classe de terminale S

3) Projet d'établissement

(Voir annexe)

Madame Durand-Assouly souligne qu'il s'agit d'un projet mené par l'ensemble de la communauté : les enseignants par le biais du Conseil pédagogique, tout comme les parents et les élèves ont contribué activement à son élaboration.

Le projet d'établissement sera accessible sur le site internet du LfdD. Une traduction des principaux axes en allemand et en anglais est souhaitée.

Les représentants des parents d'élèves notent l'importance de l'implication des élèves dans les actions qui s'intègrent au projet d'établissement. Madame Durand-Assouly invite les parents à consulter le site du lycée où de nombreuses actions montrant l'implication des élèves sont rapportées.

Approbation à l'unanimité du projet d'établissement.

Présentation des actions pédagogiques qui ont eu lieu de la maternelle à la terminale pendant l'année scolaire. Cette liste sera publiée sur le site internet.

Les questions diverses:

Questions des parents:

- Les parents demandent qu'un agenda plus précis soit proposé en début d'année scolaire pour les réunions, les voyages, les formalités d'inscription aux examens et aux universités.

Madame la Provisoire répond qu'elle peut annoncer la période d'échéance des événements mais pas la date précise. Elle explique que les projets de voyage ne sont pas aboutis et que tout au long de leur préparation la date peut varier. Elle rappelle qu'une fiche récapitulative a été proposée aux familles pour les inscriptions aux examens.

- Les parents soulèvent le problème de l'absence de certains enseignants au secondaire.

Madame Durand-Assouly attire l'attention sur les points suivants:

- le taux d'absence au LfdD est semblable aux taux d'absence en France,
- les élèves ne sont jamais libérés d'enseignements à cause des examens,
- des familles retirent leurs enfants avant la fin de l'année scolaire pour partir en vacances.

La direction rappelle qu'en élémentaire un pôle de remplaçants permet de parer aux différentes absences des enseignants. Au second degré, il existe un dispositif permettant aux enseignants d'assurer un cours (de leur discipline) en cas d'absence d'un collègue.

Mr Kasterzstein précise que les parents ont été touchés par la problématique de l'anglais. Mme Durand-Assouly répond que l'administration travaille sur la création d'un pôle de remplaçants pour le secondaire.

Questions des enseignants:

- Suite aux dernières publications des représentants des parents d'élèves, les représentants des enseignants, en accord avec les enseignants, souhaitent lire une motion et qu'elle soit inscrite dans le procès-verbal du conseil d'établissement.

Voir en annexe.

- Les représentants de tous les enseignants, en accord avec les enseignants, demandent l'ouverture d'un travail de réflexion sur la newsletter écrite par les représentants des parents au CE afin d'en clarifier les objectifs et son mode de diffusion. Les représentants souhaitent que cette demande soit aussi inscrite au procès-verbal du conseil d'établissement.

Monsieur Fouquet déplore que la newsletter ne soit pas une lettre informative comme il se doit. Il demande des explications sur les propos tenus à son égard (le rôle essentiel du CPE mais (...) bien trouble au LfdD). Il précise qu'en accord avec la direction une information sur son rôle dans l'établissement sera diffusée l'année scolaire prochaine.

Les enseignants rappellent que ces documents peuvent circuler hors de l'établissement en diffusant une image négative du LfdD.


Madame Houdayer estime que la collégialité de cette newsletter est primordiale dans l'établissement.

Madame Durand-Assouly déplore certaines approximations de formulation et demande plus d'exactitude. Elle rappelle qu'un procès-verbal de Conseil d'établissement ne peut être diffusé tant qu'il n'a pas été voté en CE. Elle refuse toute diffusion de Newsletter tant que le travail n'aura pas été fait ensemble : parents, administration-enseignants.

L'ensemble des représentants et la direction décident d'un travail collégial sur la newsletter et la communication dans l'établissement dès l'année scolaire prochaine.

Mme Durand-Assouly

Provisseufe



LYCÉE FRANÇAIS DE DÜSSELDORF
Le Provisseur

Mme Claude

Enseignante

